

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Date de révision: 19.04.2023

Code du produit: 00156-0523

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Art.-No.

515 0035, 515 0815, 515 0358, 515 0341, 515 0372, 515 0373, 515 0387, 515 0389, 515 0406, 515 0407, 515 0506, 515 0507, 515 0508, 515 0509

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésif, colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: REMA TIP TOP AG
Rue: Gruber Strasse 65
Lieu: D-85586 Poing
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 100
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
Muta. 2; H341
Carc. 1B; H350
STOT SE 3; H336
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Trichloroéthylène

Mention d'avertissement: Danger**Pictogrammes:****Mentions de danger**

| | |
|------|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H350 | Peut provoquer le cancer. |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Date de révision: 19.04.2023

Code du produit: 00156-0523

Page 2 de 12

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation avec trichloroéthylène

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|--|--------------|------------------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification SGH | | | |
| 79-01-6 | Trichloroéthylène | | | < 95 % |
| | 201-167-4 | 602-027-00-9 | 01-2119490731-36 | |
| | Carc. 1B, Muta. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H350 H341 H315 H319 H317 H336 H412 | | | |
| 14634-93-6 | Bis(N-éthyl-N-phényldithiocarbamate) de zinc | | | < 2,5 % |
| | 238-677-1 | | | |
| | Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 4; H319 H413 | | | |
| 5459-93-8 | Cyclohexyl(éthyl)amine | | | < 1 % |
| | 226-733-8 | | 01-2119949285-29 | |
| | Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H311 H332 H302 H314 H318 H412 | | | |
| 1314-13-2 | Oxyde de zinc | | | < 1 % |
| | 215-222-5 | 030-013-00-7 | 01-2119463881-32 | |
| | Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Date de révision: 19.04.2023

Code du produit: 00156-0523

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|-----------|-----------|---|----------|
| | | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 5459-93-8 | 226-733-8 | Cyclohexyl(éthyl)amine | < 1 % |
| | | par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 750 mg/kg; par voie orale: DL50 = 590 mg/kg | |
| 1314-13-2 | 215-222-5 | Oxyde de zinc | < 1 % |
| | | Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1 | |

Information supplémentaire

Substance SVHC [Règlement (CE) No 1907/2006 Article 57]: Trichloroéthylène

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.
- Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

- Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
- En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

- Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

- Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.
- Attention. Risque d'aspiration.
- Appeler aussitôt un médecin.
- Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Peut causer le cancer.
- Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Provoque une irritation cutanée.
- Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- Mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée
- Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Date de révision: 19.04.2023

Code du produit: 00156-0523

Page 4 de 12

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
monoxyde et dioxyde de carbone
Chlore et traces de phosgène.
Gaz chlorhydrique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir à l'écart les personnes non autorisées.
Mettre à l'abri les personnes non protégées.

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Date de révision: 19.04.2023

Code du produit: 00156-0523

Page 5 de 12

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants, Poudre d'aluminium, Métaux alcalins et alcalino-terreux., Lessives alcalines

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif, colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|-----------|-----------------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 79-01-6 | Trichloroéthylène | 10 | 54,7 | | VME (8 h) | |
| | | 30 | 164,1 | | VLE (15 min) | |
| 1314-13-2 | Zinc (oxyde de, poussières) | - | 10 | | VME (8 h) | |

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

| N° CAS | Désignation | Paramètres | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement |
|---------|-------------------|--|---------------|--------|-----------------------------------|
| 79-01-6 | Trichloroéthylène | Acide trichloroacétique + trichloroéthanol (/g créatinine) | 300 mg/g | Urine | en fin de poste et fin de semaine |

Conseils supplémentaires

Le produit ne contient pas de substances pour lesquelles une valeur limite d'exposition professionnelle a été établie en concentrations au dessus des limites.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection des yeux/du visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mainsGants protecteurs à résistance chimique en viton, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Date de révision: 19.04.2023

Code du produit: 00156-0523

Page 6 de 12

recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|------------------|----------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | Bleu |
| Odeur: | Douçâtre |

Testé selon la méthode

pH-Valeur: n.d.

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: - 86,4 °C *)

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition
et intervalle d'ébullition: 87 °C *)

Point de sublimation: n.a.

Point de ramollissement: n.d.

Point d'éclair: n.a. **)

Inflammabilité

solide/liquide: n.a.

Dangers d'explosion

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 7,9 vol. % *)

Limite supérieure d'explosivité: 90 vol. % *)

Température d'auto-inflammation: 410 °C *)

Température d'inflammation spontanée

solide: n.a.

gaz: n.a.

Température de décomposition: n.d.

Propriétés comburantes

Non oxyder.

Pression de vapeur:
(à 20 °C) 77 hPa *)Densité: 1,41 g/cm³

Densité apparente: n.a.

Hydrosolubilité:
(à 20 °C) Non miscible**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.

Viscosité dynamique: 11000 mPa·s

Viscosité cinématique: n.d.

Densité de vapeur relative: 4,54 *)

Taux d'évaporation: n.d.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Date de révision: 19.04.2023

Code du produit: 00156-0523

Page 7 de 12

Épreuve de séparation du solvant: 0 %

Teneur en solvant: 90 - 95 %

9.2. Autres informations

*) Trichloroéthylène

***) Selon les renseignements de la PTB, il n'existe pas de point d'inflammation pour le trichloroéthylène; cependant, des mélanges de vapeur ou d'air s'enflamment sous l'apport plus intensif d'énergie."

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux alcalins.

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Au-dessus de 120°C, une décomposition thermique devient possible.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants, Poudre d'aluminium, Métaux alcalins et alcalino-terreux., Lessives alcalines

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique

Monoxyde et Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Trichloroéthylène

DL50/orale/rat: 5400 mg/kg

DL50/cutanée/lapin: > 2000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: 12500 ppm/4h

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Trichloroéthylène)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (Trichloroéthylène)

Peut provoquer le cancer. (Trichloroéthylène)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Trichloroéthylène)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Date de révision: 19.04.2023

Code du produit: 00156-0523

Page 8 de 12

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure:

Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

Danger d'œdème pulmonaire.

Le contact avec la peau ou l'inhalation des solvants contenus dans ce produit peuvent provoquer une irritation de la peau, des yeux et des muqueuses.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Trichloroéthylène

CL50/Pimephales promelas/ 96 h = 42,4 mg/l

CE50/Daphnia magna/48 h = 47 mg/l

CE50/Algue/96 h = 420 mg/l

Oxyde de zinc

CE50/Selenastrum capricornutum/72 h = 0,17 mg/l

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Trichloroéthylène

Biodégradabilité (OCDE): 2,4% (14 d) [OCDE 301C]

Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Trichloroéthylène

A cause du Po/w faible il est possible de supposer un faible potentiel bioaccumulateur. (Log Pow: 2,53)

12.4. Mobilité dans le sol

Trichloroéthylène

Mobilité élevée dans les sols.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pollue fortement l'eau

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Date de révision: 19.04.2023

Code du produit: 00156-0523

Page 9 de 12

Recommandations d'élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.


Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1710 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | TRICHLORÉTHYLÈNE, SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 6.1 |
| |  |
| Code de classement: | T1 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L 30 kg |
| Quantité exceptée: | E1 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| N° danger: | 60 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1710 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | TRICHLORÉTHYLÈNE, SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 6.1 |
| |  |
| Code de classement: | T1 |
| Dispositions spéciales: | 802 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L / 30 kg |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Date de révision: 19.04.2023

Code du produit: 00156-0523

Page 10 de 12

Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1710
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TRICHLOROETHYLENE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 6.1



Marine polluant: No
 Dispositions spéciales: -
 Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1710
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TRICHLOROETHYLENE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 2 L
 Passenger LQ: Y642
 Quantité exceptée: E1
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 655
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 663
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Date de révision: 19.04.2023

Code du produit: 00156-0523

Page 11 de 12

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
Trichloroéthylène

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 90 - 95 %

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

Information supplémentaire

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP CEMENT SC-BL-NF

Date de révision: 19.04.2023

Code du produit: 00156-0523

Page 12 de 12

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-----------------------------|
| Skin Irrit. 2; H315 | Méthode de calcul |
| Eye Irrit. 2; H319 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1; H317 | Méthode de calcul |
| Muta. 2; H341 | Méthode de calcul |
| Carc. 1B; H350 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3; H336 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 3; H412 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H350 | Peut provoquer le cancer. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)